



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 14 décembre 2005

CS - 1.07

**Adhésion ASCOMADE**

**RAPPORT**

Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

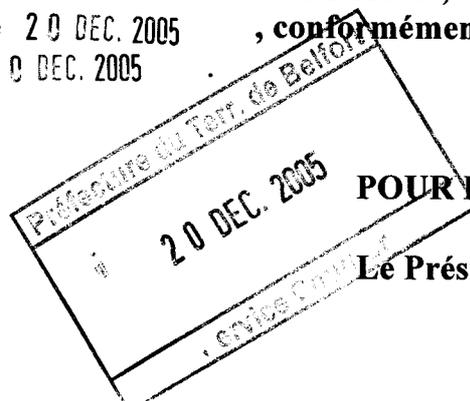
L'Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE) est un réseau regroupant les collectivités franc-comtoises de plus de 10 000 habitants, dont le principe de fonctionnement est basé sur l'échange d'expériences et de savoir faire en matière de gestion de déchets et d'environnement. Les collectivités adhérentes peuvent bénéficier de documents d'information, réalisation d'études, réunions d'échanges techniques à destination des élus et techniciens, visites d'installations.

L'adhésion à cette association permettrait, de plus, de développer des partenariats dans notre domaine de gestion du traitement des déchets. La cotisation annuelle pour l'année 2006 est de 8 200 €.

Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** de l'adhésion du SERTRID à l'ASCOMADE,
- **AUTORISE** M. le Président à procéder au versement de la cotisation.
- **DESIGNE** M. Daniel FEURTEY délégué titulaire et M. Jean LIBORIO délégué suppléant pour représenter le SERTRID à l'Assemblée Générale.

**Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 20 DEC. 2005, conformément au C.G.C.T.**  
**Dépôt en préfecture le 20 DEC. 2005**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**

**Emile GEHANT**